

Annexe tarifaire 2021-2022

Je, soussigné(e) (nom et prénom de l'étudiant) _____ ,
m'inscris pour l'année 2021-2022 en :

TARIFS	LICENCE					MASTER
	Information Communication		Sciences de l'Education	Sciences et Techniques des Activités physiques et sportives	Sciences Sociales	Education et formation
1- Frais administratifs annuels non remboursable	COM1/2	COM3	EDU1 / 2 / 3	STAPS1/2 / 3	SOC1 / 2 / 3	M1 M2
Frais administratifs	20 600F	20 600F	20 600F	20 600F	20 600F	20 600F
Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)	11 000F	11 000F	11 000F	11 000F	A régler sur https://cvec.etudiant.gouv.fr	11 000F
Frais d'inscription reversés à l'Université d'Etat en conventionnement (sous réserve de modification)	14 439F	14 439F	18 258F	13 484F	29 594F	27 088F
	Rennes 2		Haute Alsace		Paris V	Haute Alsace
2- Frais CPS obligatoire pour les étudiants de 21 à 26 ans	6 000F	6 000F	6 000F	6 000F	6 000F	6 000F
Faire le total 1+2 et joindre le montant au dossier d'inscription						
3- Frais pédagogiques annuels	466 000F	439 000F	439 000F	466 000F	439 000F	466 000F
4- Abattement boursier *	- 56 000	- 53 000	- 53 000	- 56 000	- 53 000	- 56 000
Faire le total 1+2+3+4 et montant à reporter sur la caution						

*sauf pour les étudiants en inscription partielle, l'abattement de 12% sera calculé en fonction des frais pédagogiques annuels.

Je reconnais être redevable à l'UCO Pacifique-ISEPP du montant total susmentionné dès mon inscription et m'engage à régler :

- les frais administratifs, la CVEC et les frais d'inscription à l'Université d'Etat en conventionnement (non remboursable) à l'inscription
- les frais de CPS pour les étudiants âgés de 21 ans à 26 ans révolus durant l'année universitaire.
- les frais pédagogiques : **Tout semestre universitaire commencé est intégralement dû.**
- en 1 fois au début du 1^{er} semestre (1^{er} septembre 2021) ;
- en 2 fois au début du 1^{er} semestre (1^{er} septembre 2021), au début du 2nd semestre (1^{er} janvier 2022);
- en 10 fois par un paiement échelonné en 10 mensualités par prélèvement automatique entre septembre 2021 et juin 2022.

Fait à Papeete, le _____

Signature de l'étudiant

Signature du Père / Mère / Tuteur, le _____ Visa UCO Pacifique-ISEPP
cas échéant,

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

(précédée de la mention « lu et approuvé »)